



Succession et salaire différé

Par **TROUILLE**, le **16/09/2010** à **18:36**

Bonjour,

ma mere est decedé il y a un an elle avait l'usufruit de la succession une petite exploitation familiale fermiere mes freres ayant travaillé a la ferme plusieurs années ont reclamés leurs parts de salaire differe la succession ne couvrant pas leur demandes nous avons dons renoncés à l'heritage nous sommes six enfants deux on eu la totalité de la succession il savere que ma mere suite a des travaux realisés peu avant son deces l'entrepreneur nous reclame les somme dus nous avons du payer les travaux a six plus les interet de retard devons nous reclamer les sommes que nous avons payée sachant mes freres beneficent de la totalité de la succession et que nous avons renoncé a l'heritage signé devant notaire merci pour la reponse

Par **mimi493**, le **16/09/2010** à **20:58**

on renonce à une succession devant le greffe du TGI, pas devant un notaire.